

1

Mobbing ou bullying ?

Au Royaume-Uni ainsi que dans la plupart des pays anglo-saxons, l'expression *school bullying* est entièrement entrée dans le vocabulaire ; les Italiens ont forgé le mot *bullismo* ; les Espagnols et les Canadiens parlent d'*intimidation* ; les Allemands ont conservé le terme auquel Anatol Pikas est resté longtemps attaché, *mobbing*. En France, le problème du choix d'un mot se posa en 1999 lorsque ESF éditeur entreprit de publier une version française de l'ouvrage de Dan Olweus, *Bullying at school* : comment allait-on traduire en français l'expression *school bullying* ? Jacques Pain, dans la préface de l'ouvrage, a rendu compte des difficultés rencontrées : « Traduire *bullying* n'a rien d'une sinécure. Après quatre ou cinq ans de discussion, nous restons pris entre l'intimidation, le harcèlement, les brutalités, les agressions, les violences, dans le mécanisme complexe des victimisations. Nous avons écarté *brimade*, trop pointu. Mais à vrai dire un mot n'y suffit pas¹ ». Jacques Pain lui-même avait suggéré de créer un néologisme, et il avait proposé à cet effet le mot *malmenance*. Mais ce fut l'expression *harcèlement entre pairs* qui finit par s'imposer, bien vite remplacée par le simple terme *harcèlement*.

Question de vocabulaire, dira-t-on, mais en examinant de façon attentive la richesse des discussions qui se développèrent dans les pays scandinaves au cours des années 1970 et 1980 entre les tenants du terme *mobbing* et les défenseurs de l'expression *school bullying*, on se rend compte que derrière les discussions sémantiques se profilait un authentique débat de fond dont il n'est pas inutile d'examiner les enjeux.

Question de vocabulaire ou débat de fond ?

Anatol Pikas peut être considéré comme le tout premier auteur à avoir théorisé dès 1974 cette forme particulière de violence entre élèves que, quelques années plus tard, le Norvégien Dan Olweus fera connaître sous l'expression *school bullying*. Pikas est né en 1928 à Viljandi dans le Sud de l'Estonie. Son enfance

1. Jacques Pain, « Violence et relations violentes à l'école, ce que nous pouvons faire dès demain » Préface à Dan Olweus, *Violence entre élèves, harcèlement et brutalité*, traduction de Marie Hélène Hammen, Paris, ESF Sciences humaines, 1999.

reste inséparable de l'histoire douloureuse de son pays natal. Indépendante depuis la fin de la Première Guerre mondiale, l'Estonie fut, à la suite du pacte germano-soviétique, annexée à l'URSS en 1940, puis occupée par l'armée allemande en 1941 avant d'être, en 1944, à nouveau conquise par l'armée rouge et intégrée dans le bloc soviétique. De nombreux Estoniens fuirent leur pays au moment de la seconde annexion par les troupes russes. Le jeune Anatol Pikas participa à cet exil ; il avait quinze ans lorsqu'il se réfugia en Suède où il entama des études de philosophie et de psychologie. Il soutint sa thèse en 1966 et fut nommé professeur à l'université d'Uppsala à partir de 1968. Ses premiers travaux portèrent sur les méthodes de résolution pacifique des conflits. Les premiers textes qu'il consacra à la question de l'intimidation entre élèves sont datés de 1974 et 1975².

On remarque cependant qu'Anatol Pikas n'emploie pas le mot *bullying*. Dans plusieurs de ses textes, il se montre même très réservé quant à l'usage de ce terme. Selon lui, *bullying* renvoie en effet expressément à la tyrannie, à l'oppression volontaire exercée par un individu à l'encontre de ses semblables. Les *bullies* sont des voyous, des individus agressifs, des sortes de petites brutes. Anatol Pikas reproche au terme *bullying* de mettre principalement l'accent sur le caractère agressif et intentionnel des actes d'intimidation et de négliger ce qui constitue, pour lui, la composante essentielle de ce type de violence : son caractère nécessairement groupal. Aussi se sert-il plus volontiers du mot *mobbing* qui renvoie expressément à la notion de groupe : *mob*, en anglais, désigne la foule et le verbe *to mob* signifie assaillir. Le terme *mobbing* avait été précédemment utilisé par le biologiste Konrad Lorenz pour désigner l'attaque d'un groupe d'animaux sur un intrus ou sur l'un des leurs en position de faiblesse. Le médecin suédois Peter Paul Heinemann avait repris ce même terme que pour décrire les petits actes de violence perpétrés entre élèves dans les cours de récréation³. Le *mobbing* étant, d'abord et avant tout selon Pikas, un phénomène de groupe, il convient donc de lui réserver l'usage d'un terme spécifique et approprié. Ainsi Pikas reprochera-t-il à Dan Olweus de mêler indifféremment à l'intérieur du concept *bullying* autant la violence de groupe que celle émanant d'individus isolés.

2. *Behandling av skolmobbing: riktlinjer för och resultat av en antimobbingsgrupps arbete* (Traitement de l'intimidation à l'école: Lignes directrices et résultats d'un travail de groupe anti-intimidation), Université d'Uppsala, 1974. *Så stoppar vi mobbning! : rapport från en antimobbingsgrupps arbete* (Comment arrêter l'intimidation: Rapport d'un travail de groupe contre l'intimidation), 1975.

3. P.P. Heinemann (1931-2003) a été le premier à mettre l'accent sur les actes d'intimidation entre élèves dans un article (« Apartheid », publié dans la revue *Liberal Debatt* en 1969) puis dans un ouvrage paru en 1972 (*Mobbing: gruppvåld bland barn och vuxna*).

Le rôle de l'individu, le rôle du groupe

Derrière ce qui pourrait apparaître comme une simple différence de terminologie, on voit clairement se profiler deux approches très différentes. Olweus et les tenants du *school bullying* définiront ce type d'agression par trois caractéristiques essentielles : la répétition, la disproportion des forces mais aussi l'intention délibérée de nuire. Pikas et les tenants du *mobbing*, sans mettre en cause les deux premières caractéristiques du *school bullying*, mettront d'abord l'accent sur la dimension groupale du phénomène et n'évoqueront que fort rarement le caractère intentionnel des agressions. Pour Pikas, la plupart des actes de *mobbing* sont perpétrés sous l'influence du groupe : l'intention de l'agresseur n'est pas le plus souvent de nuire à l'élève cible du harcèlement mais de se conformer à ce que le groupe attend de lui.

Pour les théoriciens du *school bullying*, la violence puiserait donc prioritairement son origine chez l'individu ; pour les théoriciens du *mobbing*, ce serait du côté du groupe qu'il conviendrait d'en rechercher l'origine. La différence existant entre les deux perspectives est donc bien loin d'être mineure. Elle est fondamentale. On peut résumer la différence de perspective à l'aide du tableau suivant.

« Bullying » vs « mobbing »

<i>Bullying</i> Dan Olweus	<i>Mobbing</i> Anatol Pikas
<ul style="list-style-type: none"> – Des actes répétés. – Perpétrés dans un cadre de disproportion des forces. – Avec l'intention de nuire. 	<ul style="list-style-type: none"> – Un phénomène de groupe. – Une disproportion qui résulte principalement du nombre. – Une action perpétrée sous l'influence du groupe, son intentionnalité n'étant pas toujours avérée.

Dan Olweus s'étend assez longuement dans ses textes sur les profils de ceux qu'il nomme les *agresseurs-types*⁴. Ils se « caractérisent, écrit-il, par une impulsivité et un besoin impérieux de dominer les autres » ; ils « semblent aimer commander et avoir besoin de soumettre les autres » ; « Il se peut, poursuit-il, qu'animés de tels sentiments et de tels instincts, ils éprouvent de la satisfaction à porter préjudice et à faire souffrir autrui ». Selon lui, le comportement agressif des agresseurs-types puise principalement son origine dans leur éducation, soit parce que celle-ci a été marquée par le « laxisme du responsable de l'enfant », soit parce que les recours « à des méthodes d'éducation répressives » ont été au contraire trop fréquents. Dan Olweus passe beaucoup plus vite sur ce qu'il

4. Olweus, 1993, p. 39-47.

nomme les mécanismes de groupe : ils sont principalement considérés comme des facteurs aggravants les comportements agressifs, mais jamais comme pouvant être à leur origine.

On ne trouve pas, dans les textes d'Anatol Pikas ou de Ken Rigby, de portraits des élèves agresseurs. Ces auteurs s'attachent, en revanche, à examiner le rôle essentiel joué par le groupe qui serait par lui-même générateur de certains types de comportements offensifs. Selon Pikas, la violence du groupe ne saurait être réduite à celle des individus : « *Les pensées et les sentiments d'un groupe, écrit-il, sont plus simples que ceux de chacun de ses membres*⁵ ». Ainsi le groupe fait-il naître des attitudes que ses membres n'adopteraient probablement pas s'ils étaient seuls. Anatol Pikas suggère même que les *mobbers* se retrouvent souvent pris dans une situation paradoxale : la pression du groupe les conduit à adopter des comportements et à commettre des actes qu'en toute conscience ils réprouvent fermement. Il est même convaincu que de nombreux intimidateurs éprouvent un désir réel et sincère de faire cesser le *mobbing* mais que, fortement soumis à la pression du groupe, ils ne savent pas comment faire pour y mettre fin.

Deux points de vue, deux types d'enjeux inconciliables ?

Ainsi, selon Pikas, ce serait le groupe qui pousserait les individus vers des comportements offensifs, tandis que, selon Olweus, ce serait l'agressivité de certains individus qui entraînerait le groupe vers des actes d'intimidation.

L'opposition entre les deux approches, celle de Dan Olweus et celle d'Anatol Pikas, apparaît très nettement dans un article datant de 1988⁶ et dans lequel Dan Olweus critique très sévèrement l'approche de son confrère. Il conteste d'abord radicalement l'hypothèse de Pikas selon laquelle les intimidateurs pourraient éprouver le moindre désir de sortir du *bullying* ; il lui reproche ensuite de ne pas faire intervenir les parents des harceleurs dans le règlement d'une situation d'intimidation ; il considère enfin que la méthode Pikas est fondamentalement contraire à toute démarche éthique dans la mesure où elle ne fait rien d'autre que dissimuler, derrière une apparence de coopération, une véritable entreprise de manipulation des élèves harceleurs. Il serait plus honnête, conclut-il, que celui qui traite une situation d'intimidation mette directement les cartes sur la table en disant clairement aux harceleurs que leur attitude est inacceptable. Les points de vue des deux chercheurs paraissent donc bien difficiles à concilier.

5. Pikas, 1989.

6. Smith et Sharp (1994) reproduisent l'argumentation de Dan Olweus mais ils mentionnent en bibliographie que l'article du chercheur norvégien n'a pas été publié.

L'approche très individuelle et très psychologique que Dan Olweus fait de la violence scolaire n'a pas échappée à certains chercheurs français qui l'ont, pour cette raison, assez vivement critiquée. Ainsi Éric Debarbieux observe-t-il à ce sujet : « *La caractérisation psychologique du bullying n'est pas sans poser problème et malgré son efficacité descriptive, la notion mérite une approche critique. Le bullying est un concept psychologisant, qui tend à individualiser le problème et à n'en rendre responsable que l'agresseur ou la victime, parfois la famille en minimisant l'influence du contexte socio-économique et celle des institutions. [...] Être victime ou agresseur devient alors le cumul de traits de caractère qui culminent chez les agresseurs dans une personnalité antisociale*⁷ ».

Aussi pourrait-on craindre qu'une semblable approche ne débouche sur des traitements simplificateurs des cas de violence scolaire : détection précoce des enfants dits agressifs ou aux comportements jugés anti-scolaires, stigmatisation et mise à l'écart des présumés perturbateurs.

Au Royaume-Uni, un grand nombre d'*anti-bullying policies*⁸ associent, en effet, le *school-bullying* à un comportement antisocial. « *La solution au problème serait alors facilement trouvée, s'inquiètent Éric Debarbieux et Catherine Blaya dans un autre texte*⁹, *il s'agirait d'éloigner les éléments perturbateurs. Une tendance que nous pourrions associer aux recherches sur le school bullying est celle de l'étiquetage des comportements antisociaux et la pathologisation des comportements perturbateurs, dédouanant parfois les institutions sociales de toute production de la violence* ». Le caractère trop *psychologisant* – et sans doute aussi trop libéral – des thèses de Dan Olweus a joué assurément un rôle décisif dans la constitution d'une très forte résistance des universitaires français, durant des années, opposés au concept de *school bullying*.

Les analyses d'Anatol Pikas auraient pu, dans ces conditions, constituer une alternative théorique intéressante à l'approche d'Olweus. Non seulement Pikas fournissait une analyse des faits de violence scolaire moins individuelle et moins psychologique que celle de Dan Olweus, mais il développait dans le même temps des modalités originales permettant d'intervenir directement auprès des élèves intimidateurs. Sa méthode se présentait comme non blâmante ; elle tournait le dos à toute forme d'exclusion ou de stigmatisation ; elle ne pouvait en aucune façon tomber sous le coup des reproches que l'on pouvait peut-être adresser aux thèses de Dan Olweus.

Pour des raisons sur lesquelles nous continuons de nous interroger, la recherche française a systématiquement occulté les travaux d'Anatol Pikas ;

7. Debarbieux, 2006, p. 118.

8. Les *anti bullying policies* sont des règlements dans lesquels les écoles britanniques déclinent leur politique de prévention. Ils sont obligatoires depuis 1998.

9. Debarbieux, Blaya, 2000.

son nom est totalement absent des principales bibliographies relatives à la violence scolaire ; à ce jour, aucun de ses textes n'a été traduit en français. Il est, avouons-le, tout de même regrettable que l'une des méthodes de traitement les plus efficaces des cas de harcèlement n'ait pas été portée à la connaissance des professionnels de l'éducation de notre pays, comme il est fâcheux que le public français ait été tenu à l'écart de la richesse des débats scandinaves sur la question des violences scolaires.

Le « harcèlement » français

Un professeur des écoles nous faisait récemment part des difficultés qu'il rencontrait lors d'entrevues avec les parents d'enfants ayant été impliqués dans des situations de moqueries répétées. Il nous avouait qu'il avait un véritable problème avec le mot harcèlement : peut-on véritablement dire aux parents d'un enfant de 9 ou 10 ans que celui-ci est un harceleur ? Le mot est-il vraiment adapté ? N'est-il pas disproportionné par rapport aux faits ? se demandait-il en substance. Invités à un colloque¹⁰ consacré au thème général du harcèlement au cours duquel étaient abordées, le matin, la question du harcèlement entre élèves et, l'après-midi, celle du harcèlement familial et professionnel, nous avons ressenti un malaise assez semblable : les réalités que nous évoquions le matin n'avaient pas grand-chose à voir avec celles qu'abordaient l'après-midi médecins et avocats. Quel rapport existe-t-il entre, d'un côté, l'enfant ou l'adolescent se moquant régulièrement de l'un de ses pairs et, de l'autre, le tyran domestique, le conjoint manipulateur ou le chef de bureau persécuteur ? Pourquoi donc employons-nous un même mot pour décrire des réalités aussi dissemblables ?

L'expression harcèlement scolaire s'est imposée en France, nous l'avons vu, à partir de 1999, date de la traduction française du livre de Dan Olweus. Un an auparavant, un ouvrage de la psychiatre Marie-France Hirigoyen, *Le harcèlement moral, la violence perverse au quotidien*, avait connu un très grand succès en librairie. Ce texte avait permis de mieux faire connaître le processus psychique par lequel, autant dans les couples et les familles que dans les entreprises, des personnalités manipulatrices imposent et développent leur emprise sur autrui. Marie-France Hirigoyen nommait ce phénomène le harcèlement moral et elle le définissait comme « une violence à petites touches, qui ne se repère pas, mais qui est pourtant très destructrice. Chaque attaque prise séparément n'est pas vraiment grave, c'est l'effet cumulatif des microtraumatismes fréquents et répétés qui constitue l'agression¹¹ ». Dans son livre, l'auteur brossait avec précision le portrait type des

10. Organisé à Pau par l'association *Halt'Hamo 64* en partenariat avec l'Ordre des avocats le 14 mai 2014.

11. <http://www.mariefrance-hirigoyen.com/fr/harcelement-moral-au-travail>

prédateurs à l'origine de ces persécutions : les pervers narcissiques. Ils « *culpabilisent à outrance leur proie, écrivait-elle, ne supportent pas d'avoir tort, sont incapables de discussions ouvertes et constructives; ils bafouent ouvertement leur victime, n'hésitant pas à la dénigrer, à l'insulter autant que possible sans témoins, sinon ils s'y prennent avec subtilité, par allusions, tout aussi destructrices, mais invisibles aux regards non avertis. [...] Souvent immensément orgueilleux, voire mégalomane, le pervers narcissique aime gagner, à tout prix, sans fin, et ne peut admettre, une seule fois, de perdre. Il est prêt à tout, même aux coups les plus retords, pour ne jamais perdre. Le pervers est comme un enfant gâté. S'il ne rencontre pas de résistance, il ira toujours plus loin*¹² ».

L'important succès de cet ouvrage eut deux effets assez immédiats : le premier fut de rendre très familier le terme de harcèlement auprès du grand public. Les médias popularisèrent autant l'expression de « harcèlement moral » que la figure du pervers narcissique. Marie-France Hirigoyen s'inquiéta de ces premiers effets et fut même contrainte à certaines mises au point. Elle rédigea en 2001 un second ouvrage dont le sous-titre était *Démêler le vrai du faux* et dans lequel elle critiquait les usages « *abusifs et à contresens* » du terme harcèlement.

La seconde conséquence fut engendrée autant par le succès de cet ouvrage que par l'éclairage qu'il avait apporté sur l'existence des manœuvres perverses se développant au sein de certaines entreprises. Un groupe de parlementaires¹³ intervint pour faire figurer dans une loi – dite de modernisation sociale – la notion de harcèlement moral. La loi du 17 janvier 2002 créait ainsi un délit spécifique défini par l'article 222-33-2 du Code pénal de la façon suivante : « *Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende*¹⁴ ».

12. Marie-France Hirigoyen, 1998.

13. C'est le député Georges Hage qui, au nom du groupe communiste, a d'abord présenté en 1999 un projet de loi relatif au harcèlement au travail puis un amendement finalement intégré dans la loi de 2002.

14. La partie de la loi relative au harcèlement fut invalidée en 2012 par le Conseil constitutionnel. La loi n°2014-873 du 4 août 2014 a permis de réintroduire la notion de harcèlement dans le Code pénal.

Le concept de harcèlement scolaire en France

C'est donc dans un contexte très particulier que le terme de harcèlement scolaire s'est imposé en France. Pour résumer, on pourrait le décrire par trois points principaux :

1. **Une absence quasi-totale de réflexion sur le *school bullying*, le *mobbing* ou l'intimidation scolaire :** alors que, dans la plupart des pays européens et nord-américains, les concepts se forgeaient et des méthodes de traitement se mettaient en place, la France est restée jusqu'en 2011 enfermée dans un débat général sur la notion aussi vaste que floue de violence scolaire, principalement envisagée comme la résultante de conditions économiques et sociales défavorisées, et prétendument circonscrite dans certains établissements dits difficiles. Anatol Pikas jugeait trop général le concept de *school bullying* ; que devrait-on dire de la violence scolaire ?
2. **Une très forte prégnance du concept de harcèlement moral :** cette notion issue de la psychiatrie et de la psychanalyse et qui se rapporte à des actes se déroulant dans le cadre familial ou professionnel a été largement popularisée par les médias. Elle a également été utilisée par des organisations syndicales soucieuses de combattre certaines pratiques vexatoires se développant au sein des entreprises. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de l'analyse qu'en font les psychanalystes ou de la définition qu'en donnent les juristes, le harcèlement moral renvoie à une violence de type, sinon perverse, du moins très clairement intentionnelle et qui, pour ces raisons, est pleinement « pénalisable » et lourdement sanctionnée par la loi.
3. **Une transposition mécanique du vocabulaire de la violence adulte pour désigner des conduites d'enfants et d'adolescents :** alors que les pays anglo-saxons réservent le mot *harassment* pour désigner des pratiques d'adultes (harcèlement sexuel, professionnel ou familial) et utilisent des termes spécifiques pour évoquer les actes se développant dans le cadre scolaire (*school bullying*, *mobbing*, *intimidation*), la France s'est, d'entrée, servi d'un terme relatif à des comportements pervers ou déviants d'adultes pour qualifier des pratiques enfantines ou adolescentes.

Un tel contexte est évidemment propice à de multiples confusions et amalgames. Parmi l'ensemble des situations de brimades entre élèves que nous avons pu observer, très rares sont celles qui relèvent d'une logique perverse ; les intimidateurs de cour d'école ne deviendront pas mécaniquement les pervers narcissiques de demain ; et l'on commettrait autant une erreur qu'une faute en induisant à partir de comportements de l'enfance on-ne-sait quelle prédiction engageant l'avenir.

Un exemple d'amalgame entre harcèlement scolaire et perversion narcissique a pu être observé à l'occasion de la sortie du long métrage de Mélanie Laurent,

Respire, en novembre 2014. Cet excellent film décrit de façon très précise les relations perverses s'établissant entre deux lycéennes. Dans une interview, Marie-France Hirigoyen a déclaré avoir vu dans cette œuvre « *une véritable description clinique de ce qu'est la perversion narcissique* ». Nous ne contestons évidemment pas son point de vue d'expert sur la question du harcèlement moral, mais nous ne la suivons certainement pas lorsqu'elle ajoute au cours du même entretien : « *Le bullying à l'école fait des dégâts dans toutes les classes. Ça commence jeune mais en terminale aussi, on peut se liquer contre quelqu'un. En général, le leader de ces campagnes de harcèlement est quelqu'un qui est pervers narcissique* ¹⁵ ».

Des interrogations au sein de l'école française qui demeurent

Le *school bullying* a fait son entrée dans le décor de l'école française de façon fortuite et même inattendue. En avril 2010, le ministère de l'Éducation nationale organisait à Paris *Les États généraux de la sécurité à l'École*, au cours desquels la question du *school bullying* fut entièrement absente ; mais sept mois plus tard, le 15 novembre, le magistrat Laurent Bayon rejoignait le cabinet du ministre de l'Éducation nationale comme conseiller technique chargé de la sécurité. C'est lui qui a convaincu Luc Chatel¹⁶ de s'intéresser à la question du harcèlement scolaire. C'est lui qui a suggéré au ministre l'envoi d'une lettre de mission adressée le 4 janvier 2011¹⁷ à Éric Debarbieux en sa qualité de président du conseil scientifique des États généraux de la sécurité à l'école. Cette lettre s'achevait par le paragraphe suivant : « *Au cours de l'année scolaire, je souhaite mettre en place une politique de lutte contre le harcèlement scolaire, plus connu dans les pays anglo-saxons sous le terme de school bullying, et caractérisé par l'usage répété non seulement de la violence physique mais également de moqueries et autres humiliations de certains élèves sur d'autres. Si des actions sont d'ores et déjà menées dans certains établissements, ce phénomène souvent déstructurant pour le développement psychologique et social des victimes doit être mieux évalué au niveau national et faire l'objet d'une politique ambitieuse et spécifique.* »

La suite est maintenant bien connue : plusieurs campagnes nationales de sensibilisation, la création du site internet ministériel (www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr), la mise en place d'un protocole, la lutte contre toutes les formes de harcèlement inscrite dans la loi comme priorité pour chaque établissement, l'organisation annuelle du prix « *Mobilisons-nous contre le harcèlement* »...

15. Entretien sur France Inter le mardi 11 novembre 2014.

16. Luc Chatel a été ministre de l'Éducation nationale de juin 2009 à mai 2012.

17. Et non le 4 janvier 2010 comme le note, sans doute par erreur, Éric Debarbieux dans son rapport du 12 avril 2011, *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École* (p.4).

En peu de temps, la France rattrapait à grands pas le retard qui avait été accumulé en matière de prévention.

Mais aucune des ambiguïtés liées à la notion de harcèlement n'a été levée ; un ensemble d'incertitudes persistent ; la méconnaissance des différences conceptuelles séparant le *bullying* du *mobbing* laisse largement ouvertes de nombreuses interrogations. Citons-en quelques-unes :

1. Faut-il faire le choix d'une approche disciplinaire ou même judiciaire en considérant le harcèlement scolaire comme une faute ou un délit passible de sanctions qu'il conviendrait alors de nettement définir ? On sait qu'il existe actuellement une forte pression de certaines familles et de certaines associations qui demandent une pénalisation du harcèlement entre élèves ; quelle réponse les professionnels doivent-ils apporter à ces demandes ?
2. Ne faudrait-il pas plutôt adopter une approche que l'on pourrait qualifier, avec Roger Fontaine¹⁸, d'épidémiologique en considérant les brimades scolaires comme l'un des risques que les élèves encourent en allant à l'école et face auquel il conviendrait de mettre en place et de développer des dispositifs éducatifs appropriés ?
3. Devons-nous continuer à appeler *victimes* tous les élèves subissant des brimades ? Ne devrions-nous pas, comme le font certains auteurs tels que Ken Rigby, user prioritairement du terme *cible* (*target*) ? Le vocabulaire de l'accidentologie et de la victimation est-il bien adapté aux situations observées dans les écoles ?
4. Devons-nous continuer à considérer, comme l'a soutenu Olweus, qu'il existe un profil-type de l'élève harceleur caractérisé par son charisme et son manque d'empathie ?
5. Ne devrions-nous pas plutôt observer les intimidateurs, ainsi que le suggère Anatol Pikas, comme des enfants ou adolescents soumis à la pression du groupe et qu'il conviendrait d'aider afin qu'ils s'affranchissent de cette tutelle ?

Ces interrogations décisives ne peuvent rester durablement sans examen ; et selon les choix qui seront faits pour répondre à ces questions, les modalités de traitement des cas de harcèlement différeront très sensiblement. Afin d'éclairer plus précisément l'ensemble de ces enjeux, il semble donc indispensable de présenter les principales options théoriques adoptées par Anatol Pikas dans l'élaboration de sa méthode.

18. Roger Fontaine (2009) est professeur de psychologie à l'université François Rabelais de Tours.

Principales options théoriques

Anatol Pikas a modifié, à plusieurs reprises, le nom de sa méthode : dans ses premiers textes, il l'appelle *The Suggestive Command Method* (1975) ; puis il transformera ce nom en *The Common Concern Method* (1989) ; et enfin, à partir de 2002, il la désignera par l'expression *The Shared Concern Method*. Elle consiste en une série de rencontres individuelles avec les élèves ayant pris part à des faits de harcèlement et au cours desquelles un intervenant – qu'il nomme parfois praticien – s'efforce de les conduire à partager une préoccupation ou un souci (*a concern*) pour l'élève qui a été la cible de l'intimidation. Dans les premiers essais de la méthode, Anatol Pikas procédait d'une manière que l'on pourrait qualifier d'incitative ou de persuasive, en suggérant directement aux élèves intimidateurs de se préoccuper de la cible. Mais ce modèle injonctif ne pouvait être efficace que dans les cas où l'autorité de l'intervenant était suffisamment forte et principalement en face de jeunes enfants.

Aussi Anatol Pikas fit-il évoluer sa méthode vers un modèle moins dirigiste pouvant être utilisé dans toutes les situations de *mobbing*. L'intervenant y conduisait les entretiens de façon à ce que la préoccupation pour la cible prenne d'elle-même naissance dans l'esprit de l'intimidateur.

C'est ce second modèle qui est connu sous le nom de *The Shared Concern Method* et que nous traduisons en français par *Méthode de la préoccupation partagée*¹. Avant d'aborder les différentes phases de cette méthode, nous nous proposons d'éclaircir un certain nombre d'options théoriques adoptées autant par Anatol Pikas que par Ken Rigby et qui nous semblent constituer les bases de tout leur édifice méthodologique. Nous en distinguerons cinq principales.

1. Le psychologue canadien Richard Gagné avait proposé comme traduction *Méthode des intérêts communs*, mais il nous semble que le terme intérêts ne rend pas assez précisément compte de la notion essentielle de préoccupation ou de souci.

Le *mobbing* étant un phénomène de groupe, l'intention de nuire des intimidateurs n'est pas toujours avérée

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la dimension groupale était pour Anatol Pikas l'élément constitutif essentiel du *mobbing*. Le groupe impose à ses membres des attitudes et des actes qu'ils peuvent réprover et auxquels ils ne se livreraient probablement pas s'ils étaient seuls. Nous avons à plusieurs reprises eu l'occasion d'observer des situations de brimades dans lesquelles les élèves qui en étaient les cibles constataient un écart considérable dans l'attitude de leurs intimidateurs selon que ceux-ci se trouvaient au sein d'un groupe ou bien seuls.

Ainsi une jeune fille, qui était la risée d'un groupe de garçons au cours du transport scolaire, remarquait-elle que l'un des moqueurs qui ne descendait pas au même arrêt que les autres, changeait radicalement d'attitude sitôt que ses camarades avaient quitté le bus. Il arrivait même qu'il se montre gentil avec elle. Une autre jeune fille, lycéenne de seconde, était, elle aussi, la cible des moqueries d'élèves de sa classe. Parmi eux se trouvait un garçon qu'elle connaissait depuis l'école maternelle, dont les parents fréquentaient les siens, mais qui se métamorphosait entièrement lorsqu'il rejoignait au lycée un groupe de camarades. Un autre garçon nous confiait à propos de ceux qui le tourmentaient : « *Je ne pense pas qu'ils soient vraiment méchants ; je ne crois même pas qu'ils m'en veuillent ; je crois surtout qu'ils ont envie de ne pas décevoir celui qu'ils suivent* ».

Chez un grand nombre d'intimidateurs, l'intention réelle de nuire est donc bien loin d'être avérée. Le suivisme et le conformisme semblent occuper plus de place dans les motivations des intimidateurs que l'intention consciente délibérée de faire souffrir autrui.

Anatol Pikas et Ken Rigby se montreront très critiques à l'égard de certaines définitions du *school bullying* dans lesquelles le caractère intentionnel de l'intimidation est prioritairement souligné. Dans un grand nombre d'*anti-bullying policies*, ces documents dans lesquels les écoles du Royaume-Uni déclinent leur politique de prévention, on retrouve, en effet, une définition du *school bullying* qui ne laisse planer aucun doute quant à la volonté de nuire des intimidateurs : « *une volonté délibérée et consciente de blesser, de menacer ou d'effrayer*² ».

2. « *Bullying is the wilful, conscious desire to hurt, threaten or frighten someone else* ». Cette définition figure dans une publication du Scottish Council for Research in Education (M. Johnstone, P. Munn, et L. Edwards, *Action Against Bullying: a support pack for schools*, 1992). Elle est reprise dans un très grand nombre d'*anti-bullying policies*.

Un chercheur ou un professionnel peuvent-ils s'accommoder d'une vision aussi simpliste de l'intimidation? Il est certes tentant de diaboliser les harceleurs et de s'indigner de leurs agissements: « *Cela séduit fortement le moraliste qui sommeille en chacun de nous*, remarque Ken Rigby. *Les bullies sont des personnes qui ont de mauvaises pensées. Ce sont des individus mauvais, des démons. Comme Lucifer, l'ange déchu, ils savent très bien ce qu'ils font. Ils ont choisi d'être mauvais*³ ».

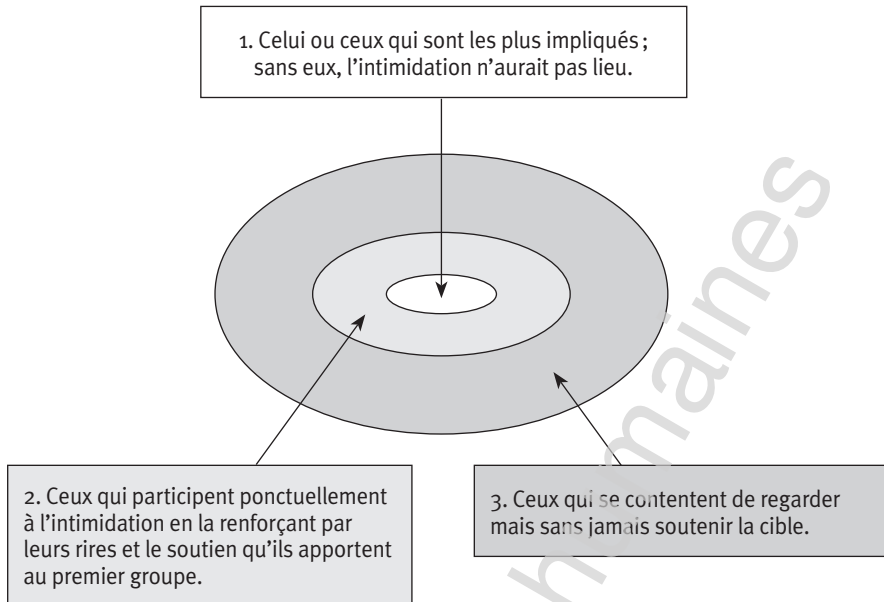
Mais la diabolisation ou l'indignation peuvent-elles apporter le moindre secours au professionnel dans le traitement d'un cas de harcèlement? Aussi, dans l'usage de la méthode de la préoccupation partagée, s'intéressera-t-on assez peu à la part d'intentionnalité des harceleurs; on s'emploiera prioritairement à ré-individualiser chacun d'eux en leur offrant une possibilité de s'extraire de la pression exercée par le groupe.

Mais on pourrait, à ce stade, élever certaines objections: la méthode de la préoccupation partagée ne repose-t-elle pas sur une vision un peu trop idéalisée, presque naïve, de l'enfance et de l'adolescence? Il n'est pas rare qu'à l'occasion d'exposés que nous faisons de cette méthode, on nous fasse le reproche d'une trop grande indulgence dans la représentation qui est faite des intimidateurs :

- En insistant sur le rôle essentiel du groupe, ne dédouane-t-on pas un peu trop facilement chacun des harceleurs de toute responsabilité dans les actes qu'ils commettent?
- Sans doute compte-t-on parmi les intimidateurs bon nombre de suiveurs, mais au centre de ces groupes ne retrouve-t-on pas toujours la présence de certains individus plus durs que les autres et qui peuvent être considérés comme les moteurs du harcèlement?
- Sans aller jusqu'à les qualifier de pervers narcissiques, peut-on sérieusement soutenir qu'ils n'ont pas l'intention de nuire?
- Le fait même que les agressions soient répétées sur une longue durée n'induit-il pas, tout au contraire, de la part des auteurs principaux une très claire conscience de la nuisance de leurs actes?

Ces objections sont d'une indéniable pertinence. Il est parfaitement exact que l'on peut toujours distinguer au sein d'un groupe de harceleurs plusieurs sous-catégories. Lors des entretiens avec les intimidateurs présumés, on peut aisément repérer parmi eux différents degrés d'implication. Ken Rigby suggère même expressément aux intervenants de mesurer à l'issue des entretiens avec les harceleurs autant le degré de son implication que le souci qu'il manifeste pour la cible.

3. Rigby, 2002.



Le degré d'implication des intimidateurs présumés

Il leur conseille pour cela d'utiliser de grilles allant de 1 à 5⁴ :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Il n'est donc pas question, pour les théoriciens de la méthode de la préoccupation partagée, de nier la malignité de certains membres du groupe ni de sous-estimer leur part de responsabilité. Le fait de ne pas se soucier prioritairement du degré d'intentionnalité de chacun des intimidateurs présumés est un parti pris purement méthodologique : rechercher le degré d'implication de chaque intimidateur peut avoir des effets néfastes du point de vue du traitement des cas. Si le but recherché est de sanctionner les harceleurs, il est probablement essentiel de s'intéresser au degré de responsabilité de chacun ; mais si l'objectif prioritaire est de faire cesser l'intimidation, ce type d'enquête se révèle beaucoup moins nécessaire.

Un exemple nous permettra de clarifier ce point.

4. Grille évaluant le degré d'implication : 1 = peu impliqué, 5 = très impliqué. (Rigby, Griffiths, 2010).

Camille, quinze ans, est la cible d'une raillerie récurrente : son nom de famille suggérant vaguement celui d'un animal, un groupe de garçons s'amuse à imiter son cri sitôt qu'ils sont en sa présence. Cinq garçons nous ont été signalés comme étant les intimidateurs présumés. Nous les rencontrons individuellement selon le protocole mis au point par Pikas et nous leur faisons part de notre préoccupation au sujet de la jeune fille : « *Elle ne va pas bien, je suis préoccupé à son sujet, que pouvez-vous me dire de sa situation ?* » ainsi commence-t-on toujours les entretiens avec les intimidateurs présumés. Très rapidement, dès les premiers entretiens, quatre d'entre eux reconnaissent que Camille ne va pas très bien et que les cris d'animaux poussés sur son passage ne sont pas étrangers à son malaise. L'un d'eux nous avoue même, sans que nous l'ayons directement mis en cause, que ces cris sont des « *gamineries* » et il s'engage à les faire cesser.

Un seul – appelons-le Matthieu – se montre beaucoup plus réticent. Il prétend lors du premier entretien ne pas voir remarqué le mal-être de la jeune fille ; nous lui suggérons alors d'être un peu plus attentif et nous lui proposons d'en reparler la semaine suivante. Au bout de trois entretiens, il admet que Camille ne va pas très bien, mais il attribue l'origine de ce malaise à de probables difficultés qu'elle aurait dans sa famille : « *de toute façon, conclut-il, je ne la connais pas bien et je ne lui parle pas* ».

Nous sommes convaincus que Matthieu est le principal auteur des brimades mais nous ne laissons rien paraître de nos soupçons durant les entretiens. Sur l'échelle de 1 à 5, nous lui attribuons sans hésitation 5 pour le degré d'implication dans les brimades et 1 concernant le degré de préoccupation pour la cible. Nous nous rendons compte qu'à l'issue des entretiens avec les intimidateurs, la situation a évolué au sein de la classe : Camille constate que les cris d'animaux ont cessé et même que certains des railleurs se montrent plus gentils avec elle. Matthieu ne lui adresse pas la parole.

Dans le même temps, au cours des entretiens répétés que nous avons avec lui, nous percevons un changement évident dans l'attitude de Matthieu : d'abord rétif, peu enclin au dialogue, niant avec une parfaite mauvaise foi le malaise de la jeune fille, il nous apparaît au fil des entretiens plus ouvert à la discussion ; nous avons le sentiment qu'il est un peu désarmé. Le professeur principal de la classe nous confirme ces changements : Matthieu est déstabilisé ; le groupe des moqueurs qui s'était formé autour de lui est en train de le lâcher. Les entretiens de suivi que nous conduisons quelques semaines après montrent que les moqueries ont cessé ; Camille se sent mieux dans la classe ; Matthieu s'est constitué un autre réseau d'amis ; il ne se moque plus de personne.

Nous aurions pu, pour traiter ce cas, adopter un autre modèle, plus traditionnel : enquêter pour établir la responsabilité de Matthieu ; le mettre en face de preuves accablantes ; le questionner pour savoir pourquoi il se conduisait ainsi ; le sermonner ; et au bout du compte le punir ou le sanctionner. Aurions-nous de cette façon pu faire cesser aussi rapidement les moqueries ? N'aurions-nous pas plus certainement fourni à Matthieu l'occasion de persister dans son attitude ? N'aurions-nous pas en même temps renforcé la cohésion du groupe ? L'intimidation n'aurait-elle pas repris de façon plus sournoise et moins visible ?